Recueil Electronique des Sociétés et Associations
Numéro RCS : G236
Référence de publication : RESA_2017_070.230
Publié au RESA N° RESA_2017_070 le 22/03/2017
Déposé et enregistré le 22/03/2017

« ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG »

FONDATION

EDUPÔLE

10A, ROUTE DE DIEKIRCH

L-7220 WALFERDANGE

R.C.S. LUXEMBOURG : G 236

COMPTES ANNUELS

31 DÉCEMBRE 2016

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

TABLE DES MATIÈRES

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

BILAN

Au 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

	Notes	**2016** EUR
A C T I F		
D. ACTIF CIRCULANT		
II. Créances		
4. Autres créances		
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		221,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse		323.978,24
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		**324.199,24**
P A S S I F		
A. FONDS PROPRES		
I. Apport initial		50,000.00
VI. Excédent de la période		0,00
B. PROVISIONS		
3. Autres provisions	**3**	3,000.00
C. DETTES		
4. Dettes sur achats et prestations de service		
b) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	**4**	7.180,50
E. COMPTES DE RÉGULARISATION	**5**	264.018,74
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		**324.199,24**

Les notes aux comptes ci-joints font partie intégrante de ces comptes annuels.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

COMPTE DE RÉSULTAT

Du 15 septembre 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016

(exprimé en EUR)

	Notes	Pour la période du 15 septembre 2016 (date de constitution) au 31 décembre 2016 EUR
C O M P T E D E R E S U L T A T		
4. Autres produits d'exploitation	**5**	18.493,26
5. Matières premières et consommables et autres charges externes		
a) Matières premières et consommables		(1.377,88)
b) Autres charges externes	**6**	(17.115,38)
18. Excédent de la période		**0,00**

Les notes aux comptes ci-joints font partie intégrante de ces comptes annuels.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

NOTES AUX COMPTES ANNUELS

Au 31 décembre 2016

NOTE 1 - GÉNÉRALITÉS

La fondation Zentrum fir politesch Bildung (ci-après « la Fondation ») a été constituée le 15 septembre 2016 pour une durée illimitée sous forme d'une fondation en accord avec la loi du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

La Fondation a pour objet de promouvoir la citoyenneté à travers la compréhension de la démocratie et d'encourager la participation politique des enfants et des jeunes en particulier ainsi que de la population en générale. Le centre est indépendant des partis politiques. Il agit en coopération avec les différents acteurs ayant des activités en lien avec l'objet de la Fondation.

Son travail consiste notamment à :
en tant que centre de référence :

- soutenir les efforts existant dans le domaine de l'éducation formelle et non formelle,
- créer une plateforme pour les acteurs au niveau de l'éducation formelle et non formelle,
- développer des concepts d'éducation à la citoyenneté autant pour l'éducation formelle dans le système scolaire que pour l'éducation non formelle dans l'accueil des enfants et des jeunes,
- mettre en place un réseau pour les initiatives dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté,
- coordonner des projets au niveau local et national pour les jeunes,
- développer des initiatives au niveau national,

en tant que centre de ressources :

- créer une offre de formation pour les acteurs du domaine,
- contribuer à la qualification des acteurs dans le domaine de l'éducation à la citoyenneté,
- développer des outils pédagogiques et offres pédagogiques pour une éducation à la citoyenneté active dans les secteurs de l'éducation formelle et de l'éducation non formelle,
- développer des services d'information et de documentation,
- se saisir de sujets sociétaux et politiques pour développer de campagnes à l'intention du grand public luxembourgeois ou des publics cibles plus spécifiques.

Le siège de la Fondation est établi à Walferdange.

Le premier exercice social commence le 15 septembre 2016 (date de constitution) et se termine le 31 décembre 2016. Les exercices ultérieurs commencent le 1 janvier et se terminent le 31 décembre de chaque année. Ils coïncident avec l'année civile.

NOTE 2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de la Fondation sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur au Luxembourg selon la méthode du coût historique. Ils ont été adaptés afin de répondre à la spécificité d'une fondation.

Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont déterminés et mis en place par le Conseil d'Administration qui a volontairement adopté les règles de la loi modifiée du 19 décembre 2002.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Conseil d'Administration d'exercer leur jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de l'année durant laquelle ces hypothèses ont changé. Le Conseil d'Administration estime que les hypothèses sous-jacentes sont adéquates et que les comptes annuels donnent une image fidèle de la situation financière et des résultats de la Fondation.

La Fondation fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de l'année suivante. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugés raisonnables dans ces circonstances.

2.2. Principales règles d'évaluation

<u>Conversion des devises</u>

La Fondation tient sa comptabilité en Euros (EUR) et le bilan et le compte de résultat sont exprimés dans cette devise.

Toute les transactions exprimées dans une devise autre que l'EUR sont enregistrées en EUR au cours de change en vigueur à la date de transaction.

A la date de clôture du bilan:

- les frais d'établissement, les immobilisations incorporelles, corporelles et financières exprimés dans une autre devise que la devise du bilan restent convertis au cours de change historique;

- les avoirs en banque sont convertis au taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrées au compte de résultat de l'année;
- les autres postes de l'actif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus bas de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan;
- les postes de passif exprimés dans une autre devise que la devise du bilan sont valorisés individuellement au plus haut de leur valeur au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base du cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Les revenus et les charges en devises autres que la devise du bilan sont convertis dans la devise du bilan au cours de change en vigueur à la date des opérations.

Ainsi seuls sont comptabilisés dans le compte de résultat les bénéfices et pertes de change réalisés et les pertes de change non réalisées.

Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles font l'objet de corrections de valeur lorsque leur recouvrement est compromis. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues si les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur les dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée à l'actif et est amortie selon la méthode linéaire.

Comptes de régularisation passif

Ce poste comprend les revenus perçus durant l'année et qui sont imputables à une période ultérieure.

Revenus

Les revenus sont essentiellement constitués des subventions annuelles de l'Etat luxembourgeois.

Les produits des subventions sont reconnus à hauteur des charges d'exploitation qu'elles financent. Un éventuel excédent des subventions est reporté à l'exercice suivant et inclus dans les comptes de régularisation passif.

2.3. Contribution de l'Etat

La contribution annuelle de l'Etat est constituée par des apports en nature et une contribution financière.

Apport en nature

L'Etat soutient la Fondation notamment par les éléments suivants :

1. Mise à disposition de bureaux appropriés (MENJE)
2. Equipement et entretien des bureaux mis à disposition (MENJE)
3. Equipements informatiques et accès aux réseaux appropriés aux besoins de la Fondation (MENJE – CGIE)
4. Mise à disposition de collaborateurs via des décharges d'enseignants de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire, ces décharges n'étant pas inférieures à
   - 1,5 tâches complètes par le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE services EF et ES/EST)
   - l'équivalent de 18 leçons hebdomadaires par le Service de coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (MENJE- SCRIPT)
5. Mise à disposition de collaborateurs via la prise en charge d'indemnités par le Service de coordination de la Recherche et de l'Innovation Pédagogiques et Technologiques (MENJE-SCRIPT)
6. Accès à des locaux de formation appropriés (MENJE – IFEN).

Contribution financière

L'Etat participe au financement du présent accord moyennant le crédit budgétaire inscrit au budget du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse libellé « Participation financière de l'Etat à l'organisme ayant pour objet l'éducation politique et l'éducation à la citoyenneté » (voir note 5).

La contribution annuelle de l'Etat est ordonnancée à raison de deux tranches. La première tranche (75%) est versée après acceptation par l'Etat du plan de travail annuel budgétisé. La deuxième tranche est versée après acceptation par l'Etat du décompte de l'exercice précédent.

Au cas où les dépenses acceptées d'un exercice déterminé sont inférieures au montant de la dotation de ce même exercice, l'excédent payé est déduit de la contribution de l'Etat de l'exercice en cours. Au cas où les dépenses acceptées par le Ministères sont supérieures au montant de la dotation pour ce même exercice, la différence peut être prise en compte dans le cadre d'un exercice ultérieur et dans la limite des crédits budgétaires disponibles.

NOTE 3 – PROVISIONS

Les provisions se composent de frais d'experts en relation avec un contrat pour la mise en place d'un point de contact national pour le programme d'action communautaire « Une Europe pour les citoyens ». Le contrat porte sur une durée de 15 mois.

NOTE 4 – DETTES SUR ACHATS ET PRESTATIONS DE SERVICE

Les dettes sur achats et prestations de service se composent de factures fournisseurs à payer pour un montant de EUR 245,50 et de factures non encore parvenues pour un montant de EUR 6.935,00 principalement en relation avec les frais d'audit (EUR 5.850,00).

NOTE 5 – AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION ET PRODUITS A REPORTER

Les autres produits d'exploitation se composent des subventions d'exploitation octroyées par le l'Etat luxembourgeois à travers le Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse et se présentent comme suit :

	Montant de la subvention reçu en 2016 EUR	Montant utilisé en 2016 EUR	Produits à reporter au 31 décembre 2016 EUR
Subvention d'exploitation	282.512,00	18.493,26	264.018,74

NOTE 6 – AUTRES CHARGES EXTERNES

Les autres charges externes, subdivisées suivant leur origine, se composent comme suit :

	2016 **EUR**
Services bancaires et assimilés	12,75
Honoraires	10.930,22
Frais de marketing et de communication	3.870,71
Frais de déplacement et de représentation	1.676,72
Charges externes diverses	624,98
Total	**17.115,38**

NOTE 7 – FRAIS DE PERSONNEL

Pendant l'année, la Fondation n'a pas employé de personnel.

NOTE 8 – RÉNUMÉRATIONS ALLOUÉES, AVANCES ET CREDITS ACCORDÉS AUX MEMBRES DES ORGANES DE GESTION

Il n'y a pas eu de rémunérations, d'avances ou de crédits alloués aux membres des organes de gestion pendant l'année 2016.

NOTE 9 – ENGAGEMENTS HORS-BILAN

A la date de clôture il n'existe pas d'engagements hors-bilan.

NOTE 10 – ÉVÈNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture qui nécessiteraient un ajustement comptable des comptes annuels au 31 décembre 2016 ou bien d'être renseignés dans les notes aux comptes annuels.

ZENTRUM FIR POLITESCH BILDUNG

Fondation

BUDGET 2017

Recettes :

MENJE	400000
Commission UE /Europe for citizens	*25000*

TOTAL	**425 000**

Dépenses :

1. **Frais de personnel** :	
1.1. 2 employés A1	190 000
1.2. 1 employé A 2	55 000

2. **Frais de fonctionnement** :	
2.1. Frais de bureau /consommables	5 000
2.2. Frais de route	4 000
2.3. Equipements :	5 000
2.4. Frais d'expertise externe :	
2.4.1. Frais d'audit	5 000
2.4.2. Fiduciaire	5 000

3. Accueil experts étrangers	10 000

4.1. Site Internet	15 000
4.2. Publications	15 000

5. Frais de programmes	
5.1. Lancement Centre	20 000
5.2.1. Informer et sensibiliser	15 000
5.2.2. Europe for Citizens	36 000
5.3. Education pour une citoyenneté active	10 000
5.4. Professionnalisation des acteurs	10 000
5.5. Promouvoir la Citoyenneté	15 000
5.6. Développement de la qualité démocratique dans les strctures de l'éducation formelle et non formelle	10 000

TOTAL	**425 000**